



Séance du Jeudi 04 Novembre 2021

Délibération n°20211104_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70
Présents : 53
Pouvoirs : 4
Suppléants : 3
= VOTANTS : 60
- dont « pour » : 53
- dont « contre » : 6
- dont « abstention » : 1

Objet : ASSAINISSEMENT : validation du pourcentage d'évolution des tarifs d'assainissement collectif et approbation des tarifs pour 2022

Le jeudi 04 novembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29/10/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ST-FRAIGNE.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques.

Absents excusés :

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante
GUYON Jean-Guy - représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
DE LUSTRAC Jean-Marc - pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

Absents excusés : PERRON Michelle - BOUCHET Eric – BRAUNBARTH Jean-Philippe – SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.

Absents non excusés : BLANCHON Alain – BEAU Jean-Yves – BOURABIER Jacques – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques -

Secrétaire de séance : Christine SOURY.

Objet : ASSAINISSEMENT : validation du pourcentage d'évolution des tarifs d'assainissement collectif et approbation des tarifs pour 2022

Vu les articles L.224-12-2, R.2224-19, R.2224-19.1 et R.2224-19.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoient qu'il appartient à l'organe délibérant d'instaurer une redevance d'assainissement auprès des usagers du service d'assainissement,

Vu la délibération n°20180125_20 du 25 janvier 2018, fixant les tarifs des redevances d'assainissement collectif,

Vu l'avis favorable de la Commission Assainissement du 16 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 04 octobre 2021,

Monsieur le Vice-Président rappelle que lors de la prise de la compétence au 1^{er} janvier 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Charente avait validé une harmonisation progressive (sur 2 ans) des tarifs du service de l'assainissement collectif. L'objectif était d'avoir un tarif unique pour l'ensemble des usagers sur la totalité du territoire en 2020.

Désormais, la tarification du service est complètement harmonisée depuis 2020.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement précise qu'une réflexion sur l'évolution des tarifs a été engagée au sein de la commission « assainissement » pour préparer l'avenir et notamment pour anticiper les gros programmes d'investissements futurs.

Il rappelle qu'actuellement les tarifs de la redevance assainissement collectif s'établissent comme suit :

- Part fixe en € HT/an : 100 €
- Part variable en €/m³ : 1,95 €

Monsieur le Vice-Président propose ensuite d'augmenter la part fixe et la part variable de 2 % tous les ans, pour avoir une augmentation progressive et ainsi faire face à l'inflation positive ces dernières années et aux gros projets d'investissement à venir. L'arrondi se fera, le cas échéant, à l'euro près pour la part fixe et au centième d'euro près pour la part variable.

Sur la base d'une augmentation de 2 %, Monsieur le Vice-Président propose d'approuver les tarifs des redevances « assainissement collectif » suivants pour 2022 :

- Part fixe en € HT/an : 102 €
- Part variable en €/m³ : 1,99 €

Par suite et conformément aux orientations retenues par la commission assainissement, Monsieur le Vice-Président expose les futurs investissements à venir, à savoir :

- La réhabilitation des réseaux, et notamment à Mansle et à Montignac-Charente ;
- La réhabilitation de la station d'épuration de Montignac-Charente ;
- La création de réseaux à Tusson et dans le bourg de Villejésus (commune d'Aigre);
- La création d'une station d'épuration à Tusson.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- **D'APPROUVER l'évolution tarifaire du SPAC sur la base de 2 %/an sur la période 2022-2026 ;**
- **D'APPROUVER les tarifs des redevances pour l'assainissement collectif tels que précités pour 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'évolution des tarifs d'assainissement collectif.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

